

COLLEGE ROGER VERCEL

12 rue de Léhon
22100 dinan
Tél : 02 96 87 17 50

PROCEDURE ADAPTEE

VOYAGE SCOLAIRE A DESTINATION

**De l'Italie (rome et naples) du 15 AU 20 MARS 2020 ou
autre choix de date selon tarifs et activités proposées à
meilleur coût**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIEE SUR AJI A- IDENTIFIANTS

1- Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :

Collège ROGER VERCEL
12 rue de Léhon
22100 DINAN
Téléphone : 02 96 87 17 50
Fax : 02 96 87 17 53

Mèl: gestion.vercel.dinan@ac-rennes.fr

Personne responsable du marché:

Monsieur Benoit MONTAUBRIC Principal du Collège

Personne chargée du suivi de la procédure:

Mme LE BARBIER, Gestionnaire du Collège

2. Candidat-le titulaire A RENSEIGNER PAR LE CANDIDAT

Nom et Prénom:

Agissant pour son propre compte ou pour le compte de la société

Adresse du siège social •

Téléphone

Compte à créditer (IBAN + BIC) •

B- REGLEMENT DE LA CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) DU MARCHE.

Article 1: Présentation de l'offre

1- Objet

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché à procédure adaptée en vue de réaliser un voyage scolaire à destination de l'Italie.

Il vise à sélectionner un prestataire pour l'ensemble du lot, présentant une capacité suffisante pour couvrir les différents besoins appartenant à cette catégorie de dépenses.

Un voyage scolaire peut comprendre plusieurs types de prestations : du transport de personnes, de l'hébergement, des activités culturelles voire sportives, à portée éducative.

2 – Programme

: VOYAGE Italie ROME NAPLES— date indicative du dimanche 15 mars au vendredi 20 mars 2020

PROGRAMME

Programme détaillé à présenter pour une réalisation :

Nombre de nuits sur place : 2 nuits dans le bus (la première et la dernière) — 2 nuits aux alentours de Rome — 2 nuits aux alentours de Naples

Effectifs : Nombre d'élèves : 51

Nombre d'accompagnateurs : 4

TOTAL: **55** personnes

Mode de transport : en autocar grand tourisme

Type d'hébergement : Hôtel 2 ou 3 * en pension complète (panier repas à midi)
Ou en famille d'accueil

Départ : 15 MARS 2020 à 05h

Retour : 20 MARS 2020 à 22h30

Programme désiré :

15 MARS : départ à 05h — 12 RUE DE LEHON à destination de Rome journée dans le car (les repas sont pris en charge par les élèves pour le déjeuner et le dîner)

16 MARS : **ARRIVEE A ROME**

petit déjeuner à Rome

visite guidée du forum romain et du colisée

déjeuner dans une pizzeria de Rome

visite libre dans Rome (thermes de Caracalla-les collines du capitole)

Dîner et nuit hôtel proche de Rome ou hébergement en famille

17 MARS: Route vers Naples — Montée au Vésuve

départ tôt de Rome — route vers Naples

petit déjeuner hôtel

pique-nique fourni par l'hôtel

montée au cratère du Vésuve

Dîner et nuit hôtel proche de Naples ou hébergement en famille

18 MARS: Naples —(site archéologique) —

petit déjeuner hôtel

- visite du musée de Naples (visite libre avec une entrée le plus tôt possible)

pique-nique fourni par l'hôtel

- visite guidée de Pompéi

Départ de Naples et retour vers Rome

Dîner et nuit à l'hôtel proche de Rome ou hébergement en famille

19 MARS: rome

Découverte du vatican (place saint pierre et basilique avec écouteurs et château saint ange) et Rome baroque (Panthéon, fontaine de Trévi, place Navonne, place d'Espagne, parc Borghese)

petit déjeuner hôtel

pique-nique fourni par l'hôtel

dîner dans un restaurant

DEPART à 20h30 de Rome

20 MARS:

REPAS PETIT DEJEUNER SUR AIRE AUTOROUTE

REPAS DEJEUNER SUR AIRE AUTOROUTE

REPAS DINER SUR AIRE AUTOROUTE

arrivée dinan 22h15

But pédagogique :

- 1- Faire découvrir des lieux chargés d'histoire uniques au monde.
- 2- Sensibiliser les élèves à la richesse artistique et culturelle de notre patrimoine européen commun.
- 3- Mettre en application concrète les notions abordées en classe en matière de civilisation antique.
- 4- Vivre ensemble et s'inscrire dans un projet de groupe où chacun aura sa place.
- 5- Développer l'autonomie

EXPLOITATION PEDAGOGIQUE :

préparation des visites en classe (constitution de groupes de recherches, élaboration de fiches de visite)

réalisation d'un carnet de voyage de forme libre par les élèves (travail individuel ou travail de groupe)

organisation d'une soirée « retour de voyages » avec projection de photos et exposition des travaux des élèves, suivies d'un banquet antique préparé par les familles

Article 2 : Les documents constitutifs du marché sont :

2.1 — Le présent règlement de la consultation.

2.2 Un mémoire technique dans lequel le candidat apportera la preuve de son savoir faire, de ses capacités et de ses compétences.

La rédaction de ce document est laissée à l'appréciation du candidat; il mentionnera des références de prestations attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate (liste d'établissements scolaires), **les sous-traitants habituels** avec lesquels il travaille, et éventuellement leurs qualifications respectives, les moyens de communication d'informations aux familles.

2.3 Agréments du Ministère du Tourisme et habilitations à vendre des voyages à un public scolaire (Ministère Jeunesse et Sports, Education Nationale) ;

Les pièces à fournir impérativement sont :

- a. La licence de l'agent de voyage candidat (IATA);
- b. L'agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (arrêté ou licence) ;
- c. L'habilitation ministérielle pour les transporteurs utilisés directement ou/et en sous-traitance.

Les candidats retenus s'engagent à communiquer au Pouvoir Adjudicateur, toute modification intervenant sur ces habilitations en cours de contrat.

2.4 - Le numéro d'inscription au répertoire national des entreprises

Tous les documents seront rédigés en français ; toutes les sommes seront exprimées en euros et TTC.

2. — un devis spécifiant :

le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, comprenant au minimum, les conditions de transport, l'hébergement en pension complète, l'assurance responsabilité civile (RCP) de l'organisateur.

Le devis comprendra l'ensemble des frais relatifs à l'organisation du voyage en détaillant :

- les coûts relatifs aux différents transports
- les coûts relatifs aux frais d'hébergement
- les coûts relatifs aux frais de restauration
- les coûts relatifs aux visites de sites
- les coûts relatifs à l'assurance annulation

* **Les prix** sont fermes sous réserve de changements d'effectifs et de dates.

Si le montant total de la prestation est supérieur au montant voté par le Conseil d'administration, le collège ne pourra donner suite à la présente consultation.

Le prestataire précisera les conditions de variation éventuelle du nombre d'élèves (dates limites, impact financier...), non couverte par l'assurance annulation.

Dans le cadre d'un voyage « clés en mains », ils sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations incluant tous les frais, charges et fournitures. Les prestations concernant les chauffeurs sont à la charge du prestataire.

Aucune somme d'argent ne pourra être remise par l'organisme de voyage aux accompagnateurs.

Les participants :

Deux types de bénéficiaires sont à considérer : les élèves et les accompagnateurs adultes.

1. Les élèves pour lesquels le voyage est construit se voient facturés par l'établissement un tarif incluant toutes les prestations.

2. Les accompagnateurs adultes œuvrent bénévolement. Leur participation financière sera prise en charge par l'établissement. Il y a lieu dès lors de reporter les éventuelles « gratuités » sur l'ensemble des participants (visites par exemple).

l'assurance annulation :

Les candidats proposeront dans leur devis le montant unitaire ainsi que le montant total de l'assurance destinée aux élèves et aux accompagnateurs pour pallier aux risques d'annulation pour cas de force majeure du type : Plan Vigipirate avec interdiction de circulation à l'étranger, maladie avec présentation d'un certificat médical, etc.

L'assurance annulation n'inclut pas la couverture maladie, hospitalisation hors du lieu du domicile, rapatriement sanitaire, qui sont couverts par le contrat souscrit par le Collège roger VERCEL auprès de son propre assureur (contrat d'établissement).

Le transport :

Autocar

caractéristiques jour/nuit •

nombre de chauffeurs (doublage/relais) :

- éléments de confort (ceintures de sécurité, micro) :

les schémas de conduite avec temps de conduite et de repos des chauffeurs sont envoyés avec le dossier de départ.

Chaque offre est accompagnée d'un échancier de paiement, en vue de la gestion des acomptes (cf article 3 paragraphe D), et pour servir de memento au Pouvoir adjudicateur pour la perception des participations des familles.

La durée de validité des offres est de **50** jours à compter de la date limite de remise des offres.

C - PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Article 1 : Procédure de remise des devis

La remise de l'offre de prix doit avoir lieu pour le 15 MAI à 16 heures au plus tard : celui-ci sera transmis par la plateforme de dématérialisation de l'AJI

Article 2: Modalité d'obtention des renseignements complémentaires

Les candidats peuvent demander des précisions sur le projet auprès du service intendance du Collège par **mail ou courrier du 23 avril au 15 mai**

Adresse : gestion.vercel.dinan@ac-rennes.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics: Le chef d'établissement, et par délégation, La Gestionnaire.

Article 3 : Analyse des offres

Après la remise des offres, le Pouvoir Adjudicateur étudie chacune d'elles. Il peut demander des précisions sur le chiffrage de la prestation si cela lui paraît être nécessaire. Le candidat dispose de 48 heures pour répondre à cette demande. Après l'échange d'informations autour de l'offre, il peut y avoir négociation. Afin de ne pas rompre l'égalité de traitement des candidats, celle-ci ne doit pas avoir pour but de s'écarter du cahier des charges défini préalablement par le Pouvoir Adjudicateur. Dans le cas contraire, les autres candidats seront informés des précisions apportées et auront 48 heures pour rectifier leur offre.

Article 4: Critères de jugement des offres

A l'issue de ce délai, l'acheteur établit un classement des offres. Celle qui répond le mieux au cahier des charges est placée en rang n°1. Le classement des offres s'effectue après attribution de points répondant aux critères suivants :

- Prix 40 %

- Valeur technique de l'offre et services associés 60 % (capacité à répondre au plus près du projet pédagogique : calendrier du séjour, lieu d'hébergement, mode de communication, visites, hébergements, horaires etc.).

L'offre retenue donnera lieu à signature d'un contrat avec le prestataire, contrat qui pourra être signé par le Principal sur le budget et le projet pédagogique dudit voyage.

D- EXECUTION DU MARCHE

Les conditions des marchés qui s'appliquent sont celles définies dans le présent cahier des charges.

A aucun moment, les conditions propres du fournisseur ne peuvent s'y substituer, même si elles figurent au dos d'un devis soumis à signature du Pouvoir Adjudicateur.

Article I: Effectif des participants

Le voyageur accepte les changements nominatifs (et non d'effectif) de participants jusqu'à la veille du départ.

Article 2. Acomptes

Des acomptes peuvent être versés sur les prestations ayant commencé à être exécutées. En cas d'annulation du voyage, pour une cause de force majeure, les acomptes versés donnent lieu à remboursement.

Un état de décompte distingue les prestations remboursées de celles qui ne peuvent pas l'être en motivant cette dernière catégorie.

Article 3. Paiement des factures

Le paiement des factures est assuré à 30 jours. Le comptable assignataire des paiements est l'Agent Comptable du Lycée La Fontaine des Eaux à Dinan. Toutes les sommes sont exprimées en euros; tous les documents sont rédigés en français.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

Article 4: Litiges

Le titulaire répond à l'égard du Collège ROGER VERCEL de tout manquement aux obligations qui lui incombe en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage et du séjour et responsable de sa bonne exécution.

Eviction du titulaire du présent marché. Le pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'évincer le titulaire retenu dans le marché, au cas où ce dernier aurait manqué à ses engagements ou obligations dans une exécution défailante d'un marché à procédure adaptée.

Règlement des litiges. en cas de litige, la loi française est la seule applicable, et les tribunaux français sont les seuls compétents. Les litiges seront portés devant le tribunal administratif du secteur, seul compétent en cas de litige portant sur le marché. Il est formellement spécifié qu'en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, les contestations qui pourraient survenir entre le Collège ROGER VERCEL et le titulaire du marché ne pourront être invoquées par ce dernier comme cause de suspension, même momentanée, des prestations à effectuer.

Le Principal

Le candidat (visa + cachet)

Vu et pris connaissance,

_____ |
